



*Bourganeuf
Royère de Vassivière*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2010/06/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIERE**

SEANCE DU 16 JUIN 2010

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

11

11

09

DATE DE LA CONVOCATION

8 juin 2010

L'an deux mille dix, le 16 juin, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux du SIVOM de Bourganeuf – Royère, sur la convocation en date du 08 juin 2010, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

ETAIENT PRESENTS :

MM JOUHAUD, MEUNIER, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, RABETEAU, MICHAUD, PATEYRON JL,
Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET

Excusés : Mmes

MM LABORDE, CALOMINE

OBJET : Conception et la réalisation de guides de découverte associés à des plots numérotés pour le GR de Pays des cascades, landes et tourbières – plan de financement et demande d'aide Leader GAL SOCLE

Vu la délibération du 15 juillet 2009 n°2099/07/14 portant délégation du Conseil communautaire au bureau pour autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.

Vu la délibération relative aux budgets primitifs du 25 mars 2010 par laquelle le conseil communautaire a notamment affecté les crédits nécessaires à la réalisation d'un guide de découverte associé à des plots numérotés pour le GR de Pays des cascades, landes et tourbières.

Le Président rappelle qu'au titre de la compétence « aménagement de chemins de randonnée intercommunaux », la Communauté de communes a en charge la création, l'équipement et l'entretien du GR de Pays des cascades, landes et tourbières.

Il rappelle également que c'est le premier sentier de la Creuse à avoir été labellisé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre en GR de Pays. Ce sentier traverse 9 des 20 communes du territoire de la Communauté de commune de Bourganeuf – Royère de Vassivière et relie entre eux un grand nombre de sites naturels d'intérêt communautaire aménagés ou en cours d'aménagement. Ce sentier de 66 km est balisé et entretenu depuis 2006. Il est équipé de fléchages directionnels et de panneaux de départ valorisant les différents intérêts présents sur le sentier mais aussi les activités touristiques existantes sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

L'objectif de réaliser un guide de découverte associé à des plots numérotés pour le GR de Pays des cascades, landes et tourbières est de mieux valoriser les intérêts historiques, culturels et naturels des différents lieux appréhendés tout au long du sentier et ainsi de donner au circuit un caractère pédagogique.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du patrimoine et de développement du tourisme vert sur le territoire. Ce sentier fait partie du réseau de randonnées thématiques ou d'itinérance en cours de développement par la Communauté de communes.

Il comprend :

- La conception et l'impression d'un guide de découverte d'un montant estimatif de **2873 € HT**
Ce guide de format A5 comprendra 44 pages qui valoriseront les thématiques suivantes à travers les différents éléments du patrimoine rencontrés sur le parcours : L'histoire du territoire du paléolithique à aujourd'hui à travers le patrimoine castral, religieux, industriel, culturel, rural non protégé ; L'histoire géologique et de la formation des paysages actuels et Les caractéristiques des différents types de milieux naturels (écosystèmes, faune, flore) : forêt, milieux humides, landes sèches, prairies bocagères, cascades, et milieux aquatiques. Il sera imprimé en 500 exemplaires
- La conception, la réalisation et la pose de 26 plots numérotés d'un montant estimatif de **4384,12 € HT**. Ces plots carrés en bois seront répartis sur l'ensemble du circuit pour permettre d'identifier les points d'intérêt sur lesquels s'arrêter. 5 des plots du sentier du bois des bœufs sont communs aux deux sentiers du bois des bœufs et du GR de Pays des cascades, landes et tourbières, ils serviront donc pour les deux projets de valorisation.

Des financements peuvent être sollicités au titre de l'axe 3 - Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale du programme LEADER du GAL SOCLE. Toutefois, une partie du territoire concerné par ce projet de valorisation ne relève pas du territoire du GAL SOCLE : sur les 9 communes concernées par le projet, seules 5 communes sont sur le périmètre éligible du GAL SOCLE.

Le montant estimatif total de l'opération s'élève à hauteur de 7 257,12 € HT.

La dépense éligible pour le GAL SOCLE est de **3342,69 € HT**. Le détail du calcul de cette assiette est le suivant :

- Pour le guide de découverte, le calcul de la dépense éligible est le suivant : 34,2 km du circuit sont situés sur le territoire du GAL SOCLE (sur les 66 km totaux du sentier), 51,8 % du sentier est donc éligible. Le montant de la dépense relative à ces opérations est de 2873 € HT, le montant de la dépense éligible est donc de **1488,21 € HT**.
- Pour les plots numérotés précisément localisés, le calcul de la dépense éligible est le suivant : 11 plots numérotés sont sur le territoire du GAL SOCLE (sur les 26 plots prévus), 42,3% des plots sont éligibles. Le montant de la dépense relative aux plots numérotés est de 4384,12 € HT, le montant de la dépense éligible est donc de **1854,48 € HT**.

Le Président propose donc de solliciter le GAL SOCLE pour l'attribution d'une aide d'un montant de **1838,48 € HT** soit 55 % du montant de la dépense éligible de 3342,69 € HT.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
<ul style="list-style-type: none">- Conception et impression d'un guide de découverte : 2873 € dont dépense éligible LEADER SOCLE : 1488,21 €.- Fourniture et pose de plots numérotés : 4384,12 € dont dépense éligible LEADER SOCLE : 1854,48 €.	<p>Financement LEADER SOCLE - 25,33% (55 % d'une assiette éligible de 3342,69 €) : 1838,48 €</p> <p>Communauté de communes – 74,67% : 5418,64 €</p>
TOTAL DES DEPENSES : 7 257,12 €	TOTAL DES RECETTES : 7 257,12 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté dans la présente délibération
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du GAL SOCLE
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires pour la conception et réalisation d'un guide de découverte associé à des plots numérotés pour le GR de Pays des cascades, landes et tourbières
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 18 juin 2010
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD